



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.11/2000/2
18 octobre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires
"Un environnement pour l'Europe"

RAPPORT DE LA PREMIÈRE SESSION

À sa première session, le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires a discuté des points qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de la cinquième Conférence ministérielle sur le thème "Un environnement pour l'Europe" (la Conférence de Kiev), mais n'a pas pris de décision à ce sujet (par. 20). Il a proposé de modifier les dates de la Conférence en prévision de "Rio+10" et a prié le Ministre ukrainien de l'environnement et des ressources naturelles de consulter par écrit ses homologues des autres pays et de suggérer d'autres dates (par. 26). Le Comité préparatoire a élu son bureau, appelé Comité exécutif (par. 28), et a examiné son plan de travail pour 2001 (par. 33).

1. Le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires a tenu sa première session le 29 septembre 2000, à Genève.
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants : Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. Des représentants de la Commission européenne ont également pris part à la session.
4. Étaient aussi présents en qualité d'observateurs des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/EURO), du Conseil de l'Europe, de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), du Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, du Comité de préparation des projets, de l'ECO Forum, du Conseil international du droit de l'environnement, du Centre régional d'Europe centrale et orientale pour l'environnement et de l'Union mondiale pour la nature.
5. La session a été présidée par M. Yaroslav Movchan (Ukraine).

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour publié sous la cote CEP/AC.11/2000/1.
7. Dans son allocution liminaire, le Président a fait observer que la première session du Groupe de travail marquait le début des préparatifs officiels de la Conférence de Kiev. Il a prié les participants de ne ménager aucun effort pour mener à bien leur tâche et de coopérer pleinement à cette fin.

II. EXAMEN DES DÉCISIONS ADOPTÉES À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LE THÈME "UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE", TENUE À AARHUS (DANEMARK), QUI INTÉRESSENT L'ORGANISATION DE LA CINQUIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

8. M. Leo Bjornskov, représentant du Danemark (pays hôte de la quatrième Conférence ministérielle), a présenté la question en se fondant sur les documents CEP/AC.11/2000/4 et Add.1. Il a signalé que de nombreuses questions traitées dans ces documents avaient été examinées par le Comité des politiques de l'environnement à sa septième session, qui venait de se terminer, et que celui-ci avait pris des décisions au sujet, notamment, des points suivants : prise en compte des considérations écologiques dans les politiques sectorielles; surveillance de l'environnement et troisième rapport d'évaluation devant être établi par l'Agence européenne pour l'environnement; proposition du Gouvernement néerlandais concernant le respect des conventions relatives à l'environnement; évaluation stratégique de l'environnement; transports, environnement et santé; initiatives locales en faveur de modes de consommation viables.

9. Le représentant de l'Équipe spéciale de l'OCDE pour l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale a décrit les mesures prises par l'Équipe spéciale pour donner suite aux décisions de la Conférence d'Aarhus. Elle avait adopté, pour la période 1998-2000, un programme de travail subdivisé en deux sous-programmes : l'un pour l'Europe centrale et orientale et l'autre pour les nouveaux États indépendants. Les résultats de ces activités seraient présentés à la prochaine réunion de l'Équipe spéciale, qui se tiendrait en octobre 2000 à Almaty et à laquelle le programme de travail pour la période 2000-2002 serait adopté.

10. Les priorités stratégiques pour l'Europe centrale et orientale n'avaient pas changé. Il s'agissait : a) de tenir compte des considérations écologiques dans la reconstruction économique, afin d'assurer un développement durable; b) de renforcer les capacités institutionnelles. Trois grands thèmes étaient proposés pour organiser les activités du sous-programme concernant les nouveaux États indépendants : a) renforcement de la politique environnementale dans ces pays; b) financement de la protection de l'environnement; c) appui aux réformes dans le secteur des eaux urbaines. L'accent était également mis sur l'exécution de projets de démonstration pour obtenir des résultats concrets "sur le terrain".

11. L'Équipe spéciale envisageait de présenter deux documents à la Conférence de Kiev : une analyse approfondie des principaux problèmes, accompagnée de recommandations, et un rapport sur l'application de la déclaration de principes concernant la gestion écologique des entreprises, qui avait été adoptée à Aarhus.

12. Il a également été question de la réunion ministérielle de consultation sur la politique environnementale en Europe centrale et orientale, qui s'était tenue le 19 juin 2000 à Szentendre (Hongrie). À cette occasion, les Ministres avaient pris note du fait que le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires commencerait ses travaux en septembre 2000, et l'avaient invité, entre autres : a) à soutenir les efforts entrepris en vue d'élaborer un instrument juridiquement contraignant concernant la santé, les transports et l'environnement; b) à prendre en considération les résultats de la réunion des Ministres de l'économie et de l'environnement des nouveaux pays indépendants, qui aurait lieu au Kazakhstan les 16 et 17 octobre 2000; c) à appuyer la négociation d'un protocole sur l'évaluation stratégique de l'environnement et sur les principes directeurs à appliquer pour faire respecter les règles et instruments concernant l'environnement; d) à prendre en considération les résultats de la Conférence intergouvernementale sur la diversité biologique en Europe, organisée en Lettonie en mars 2000; e) à appuyer les travaux entrepris pour établir un protocole sur la responsabilité en matière d'environnement.

13. Le Président du Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère a rendu compte des progrès de l'application de cette stratégie. Il a en particulier fait état du deuxième plan d'action quinquennal pour la période de 2001-2005, fondé sur les décisions prises à Aarhus, et des conclusions de la Conférence intergouvernementale sur la diversité biologique en Europe, qui avait eu lieu à Riga (Lettonie) du 20 au 23 mars 2000. La représentante du Conseil de l'Europe a également appelé l'attention du Groupe de travail sur la Conférence sur la préservation et la surveillance de la diversité biologique et paysagère, tenue en Ukraine. Elle a annoncé qu'une nouvelle convention sur le paysage européen serait prochainement ouverte à la signature à Florence (Italie).

14. Le Président du Conseil pour la Stratégie paneuropéenne a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev un point concernant cette stratégie qui porterait sur :

a) l'amélioration de l'application de la Convention sur la diversité biologique en Europe; b) l'intégration de la question de la biodiversité dans les politiques sectorielles, notamment dans le domaine de l'agriculture, du tourisme et des transports; c) l'augmentation des ressources financières consacrées à la préservation de la diversité biologique; d) le renforcement des capacités en Europe centrale et orientale et dans les nouveaux États indépendants en vue de la préservation et de l'exploitation viable de la diversité biologique. Il était prévu d'actualiser la Stratégie et de procéder à une évaluation de l'état de la diversité biologique en Europe.

15. La délégation arménienne a indiqué qu'elle avait demandé au PNUE d'appuyer l'établissement d'une nouvelle convention sur le développement durable du Caucase, analogue à la convention pour les Carpates proposée par le Gouvernement ukrainien dans le document CEP/AC.11/2000/4/Add.1.

16. Le représentant du PNUE a dit que l'Année internationale de la montagne, en 2002, offrirait une excellente occasion d'établir des conventions pour les Carpates et le Caucase. Le PNUE était prêt à soutenir les efforts dans ce domaine.

17. Le représentant du Comité de préparation des projets a décrit les activités exécutées par cet organe en Europe centrale et orientale pour donner suite aux décisions prises à Aarhus. Les principaux objectifs demeuraient les suivants : a) établissement de mécanismes pour permettre aux institutions financières internationales de prêter de l'argent aux petites et moyennes municipalités; b) appui à la mise au point et au financement de projets dans le cadre du Pacte de stabilité; c) augmentation du nombre de projets relatifs aux changements climatiques; d) mobilisation de l'appui financier du secteur privé. Le Comité avait l'intention de présenter à la Conférence de Kiev des renseignements sur une nette extension des projets.

18. Le représentant de l'ECO Forum européen a rendu compte des activités de cet organisme, et notamment de la réunion qu'il avait tenue à Kiev le 16 septembre 2000. À cette occasion, on avait proposé que la Conférence de Kiev axe ses travaux sur les questions suivantes : a) la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement; b) le Programme d'action pour l'environnement; c) l'assistance financière; d) la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère; e) les structures énergétiques viables pour l'Europe; f) les Protocoles relatifs aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants. L'ECO Forum proposait en outre l'examen de nouveaux thèmes importants, à savoir : a) l'intégration de la politique environnementale; b) la convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé; c) l'eau douce; d) l'évaluation stratégique de l'environnement; e) la responsabilité en matière d'environnement; f) l'abandon progressif de l'énergie nucléaire; g) un gel de cinq ans pour les organismes génétiquement modifiés; h) l'application du principe de précaution pour la réglementation des produits chimiques; i) l'élaboration d'une charte concernant l'éducation en matière d'environnement; j) les orientations pour la participation du public à l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte international.

19. Plusieurs délégations ont proposé l'inscription d'autres thèmes à l'ordre du jour de la cinquième Conférence ministérielle : sylviculture et agriculture, partenariats entre le secteur public et le secteur privé et bonnes pratiques en matière de financement.

20. Le Groupe de travail préparatoire a décidé de ne pas se prononcer encore sur l'ordre du jour. Toutes les organisations s'occupant de questions qu'elles souhaiteraient voir examiner à la Conférence de Kiev devraient poursuivre leurs travaux. Les décisions concernant l'ordre du jour seraient prises ultérieurement, en fonction notamment de l'état d'avancement des travaux sur ces questions. Des suggestions ont également été faites au sujet de l'organisation de la Conférence de Kiev. On a proposé qu'elle dure trois jours. Elle pourrait se dérouler à trois niveaux : séances d'information sur les questions portées à l'attention des Ministres; réunions d'ONG, qui pourraient mettre en relief la participation du secteur privé; examen et signature de nouveaux instruments juridiques.

21. De l'avis général, la question de l'intégration des considérations écologiques dans les politiques sectorielles pourrait constituer un des grands thèmes de la Conférence.

III. DATES DE LA CONFÉRENCE

22. Le Groupe de travail préparatoire a étudié de façon approfondie la possibilité de modifier les dates de la Conférence de Kiev. De nombreuses délégations, notamment celle de la France, parlant au nom de l'Union européenne, et celles de la République tchèque, du Danemark, de la Pologne, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et des États-Unis ont proposé de reporter la Conférence au deuxième trimestre de 2003. Vu l'importance considérable attachée par les pays de la région au processus ministériel "Un environnement pour l'Europe", les représentants voulaient en effet qu'une attention suffisante soit accordée, à un niveau élevé, aux préparatifs de la Conférence et à la participation à cette réunion.

23. Considérant qu'il fallait aussi préparer le bilan de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la plupart des représentants estimaient que la Conférence de Kiev aurait plus de chances d'être couronnée de succès si elle avait lieu plusieurs mois après la fin de Rio+10.

24. En outre, Rio+10 offrirait aux pays de la région une excellente occasion de promouvoir la Conférence de Kiev.

25. D'autres délégations, notamment celles du Kazakhstan et de la Fédération de Russie, craignaient qu'en différant la Conférence de Kiev, on compromette l'élan du processus "Un environnement pour l'Europe" et qu'il s'écoule trop de temps entre les quatrième et cinquième Conférences ministérielles. Ils pensaient également que si la Conférence de Kiev avait lieu avant Rio+10, elle pourrait sensibiliser les participants à Rio+10 aux problèmes de la région, et en particulier attirer leur attention sur les préoccupations des nouveaux États indépendants ainsi que de l'Europe centrale et orientale.

26. Compte tenu des opinions exprimées en faveur du report de la Conférence, le Groupe de travail a jugé nécessaire de poursuivre les consultations. Les dates avaient été décidées par les

Ministres lors de la quatrième Conférence ministérielle, à Aarhus (Danemark). C'était également à eux qu'il appartenait de les modifier, aussi le Groupe de travail a-t-il prié le Ministre ukrainien de l'environnement et des ressources naturelles d'écrire le plus tôt possible à ses homologues de tous les autres États membres de la CEE pour les informer de ses débats à ce sujet et pour leur proposer de nouvelles dates. Il pourrait prier les autres ministres de lui répondre avant la fin de l'an 2000.

IV. ORGANISATION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU GROUPE DE TRAVAIL

27. Conformément à son mandat, le Groupe de travail préparatoire devait constituer un comité exécutif assurant les fonctions de bureau. Le Comité exécutif devait être composé de huit hauts fonctionnaires : deux d'Europe centrale et orientale, deux des nouveaux États indépendants et quatre d'Europe occidentale.

28. À sa 1ère séance, le Groupe de travail a élu les membres de son comité exécutif, composé de hauts fonctionnaires des pays suivants : pour l'Europe occidentale, Danemark, Allemagne (M. Bert-Axel Szelinski), Italie et Norvège; pour l'Europe centrale et orientale, Bulgarie (Mme Vanya Grigorova) et Pologne (M. Janusz Zürek); pour les nouveaux États indépendants, Géorgie. Le Président du Groupe de travail, M. Yaroslav Movchan, représenterait l'Ukraine.

29. Il a également été décidé que d'autres États membres s'intéressant à des questions particulières examinées par le Comité exécutif pourraient être invités à participer à ses travaux. Le Comité exécutif travaillerait en coopération étroite avec le bureau du Comité des politiques de l'environnement de la CEE.

30. Comme prévu par le mandat du Groupe de travail, les présidents du Comité des politiques de l'environnement de la CEE, de l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement en Europe centrale et orientale, du Comité de préparation des projets et du Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère ont été invités à participer aux travaux en qualité d'observateurs. Le Groupe de travail a également accordé le statut d'observateur à la Commission européenne et à l'ECO Forum.

V. PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU GROUPE DE TRAVAIL

31. Le Président a appelé l'attention du Groupe de travail sur le document CEP/AC.11/2000/5 concernant le projet de calendrier des réunions préparatoires de la Conférence de Kiev.

32. Le Groupe de travail a jugé qu'au début des préparatifs, il vaudrait mieux que le Comité exécutif se réunisse plus souvent et lui-même moins souvent. Par la suite, le Groupe de travail pourrait tenir des réunions plus fréquentes.

33. On a proposé que le Comité exécutif tienne sa deuxième réunion à la fin du mois de janvier ou au début de février 2001, à Genève, de préférence juste après une réunion du bureau du Comité des politiques de l'environnement. La troisième réunion pourrait avoir lieu à la fin du mois de juin, à Kiev. Le Groupe de travail a décidé de tenir sa deuxième session en liaison avec la session du Comité des politiques de l'environnement, qui se déroulerait en septembre 2001 à Genève. Le Comité exécutif se réunirait pour la première fois immédiatement après la clôture de la première session du Groupe de travail, le 29 septembre 2000.
